

Responsable du recrutement : Thomas Sprenger

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je m'inscris à : « Agroforesterie : les clés pour monter un projet durable » des 24-25 novembre 2016 et 26-27 janvier 2017 à Montmorot.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Tel :

E-mail :

Production :

Statut : Chef d'exploitation, conjoint collaborateur, aide familial, cotisant solidaire de - de 65 ans à jour des cotisations MSA/VIVEA ou engagé dans un parcours à l'installation (soulignez votre statut)
Un chèque de caution de 150 € à l'ordre du CFPPA est requis pour valider votre inscription. En cas de non participation à une ou plusieurs journées, le CFPPA vous facturera 100 € /jour d'absence (cf Conditions générales de services)

Salarié, l'employeur :

Autre, précisez :

En signant, j'approuve les conditions générales de services (ci-contre).

Fait à, le

Signature :

A renvoyer avant le 17 octobre 2016

à l' **A.D.F.P.A.**

455 rue du Colonel de Casteljou - B.P. 40417

39016 LONS-LE-SAUNIER Cedex

Tél. 03.84.35.14.30 - Fax. 03.84.35.14.29

Mail : adfpa39@jura.chambagri.fr

Un courrier de confirmation sera adressé aux participants 5 jours avant le début de la formation.

Centres de formation partenaires

ADFPA

Communication
Recrutement

Tél : 03.84.35.14.30
adfpa39@jura.chambagri.fr
www.adfpa39.fr

CFPPA

Organisation
Animation

Tél : 03 84 87 20 02
514 av. Edgar Faure
39570 Montmorot
www.cfppamontmorot.fr

Conditions générales de services

Public - Les formations sont ouvertes à l'ensemble des actifs agricoles :
- Cotisants à VIVEA (actifs non salariés relevant du Régime Agricole et à jour de leurs contributions VIVEA collectées par la MSA) : chef d'exploitation, conjoint collaborateur, aide familial, cotisant solidaire de moins de 65 ans ou personne engagée dans un parcours d'installation.
- Non cotisants à VIVEA : conjoint non collaborateur, cotisant solidaire de plus de 65 ans, salarié agricole (d'exploitation, d'un Service de Remplacement, de DESFI ou d'une entreprise para-agricole), personne en congé parental, étudiant, stagiaire, autres. Ces personnes doivent s'adresser au responsable de la formation pour connaître le coût pour leur participation et la possibilité de prise en charge par leur fonds de formation.

Tarif et Inscription - Le coût indiqué pour chaque formation est le coût pour un cotisant à VIVEA. Il est net de TVA et ne comprend pas le prix du repas. **Aucune inscription ne sera prise en compte si le bulletin d'inscription complété n'est pas accompagné du règlement des frais de formation pour les cotisants à VIVEA.** Après encaissement, une facture acquittée est adressée à chaque participant. Les formations cofinancées par le FEADER sont en général gratuites ; par contre il est demandé un chèque de caution qui est rendu au participant s'il participe à la totalité de la formation. Pour les salariés et autres publics, c'est le renvoi signé de la convention de formation qui vaut comme confirmation d'inscription. Dans tous les cas, pensez à vous inscrire au moins 20 jours avant la date de début de la formation.

Annulation du fait du centre de formation - Le centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Les inscrits seront informés dans les plus brefs délais et les frais d'inscription retournés.

Annulation du fait du participant - Le participant peut se rétracter jusqu'à 16 jours avant le début de la formation.

Absence du fait du participant - En cas d'abandon en cours de formation ou de présence partielle de moins de 7 heures, la totalité des frais de formation engagée sera facturée.

- En cas de présence partielle de plus de 7 heures, les frais de formation engagés (et non payé par VIVEA) seront facturés au prorata temporis de l'absence.
Ces dispositions ne s'appliquent pas en cas de force majeure (facturation des prestations effectivement dispensées au prorata temporis) et accord express du centre de formation 16 jours avant le démarrage. Dans le cas d'une formation cofinancée par le FEADER, le chèque de caution sera encaissé en cas de présence partielle à la formation.

Horaires et déroulement des formations - La majorité des formations débutent à 9h15 et se terminent à 17h. Ils sont précisés dans le programme adressé aux participants avec le bulletin d'inscription. Des modifications sont susceptibles d'intervenir concernant les dates, lieux, horaires et intervenants ; chaque participant en est informé par le responsable de la formation. Les formations sont ouvertes sans aucun niveau prérequis sauf celui-ci est mentionné dans la présentation de la formation. Un support pédagogique est systématiquement remis au participant au cours ou à l'issue de la formation.

Attestation de formation - A l'issue de la formation, et après encaissement du paiement, une attestation de présence est adressée à chaque participant ; elle doit être conservée précieusement.



A.D.F.P.A.

AGROOF
développement
AGROFORESTERIE



Agroforesterie : les clés pour monter un projet durable



**Les 24-25 novembre 2016 et
26-27 janvier 2017
au CFPPA de Montmorot**

Agroforesterie : les clés pour monter un projet durable

Objectif : Evaluer la faisabilité technique, économique et environnementale d'un projet en agroforesterie sur son exploitation et assurer sa pérennité.

Programme

24-25 novembre 2016

Tour de table des besoins des participants.

Principes et enjeux de l'agroforesterie.

Apports techniques : conduite de parcelles (suivi et entretien des arbres, gestion des lignes de plantation, organisation du temps de travail), réglementation...

Elaboration d'une grille de diagnostic (indicateurs économiques, environnementaux et sociaux) pour évaluer les possibilités sur sa ferme.

et 26-27 janvier 2017

Retours sur les projets de chacun, à la lumière des diagnostics réalisés.

Aide à la décision sur le choix des parcelles, des essences, des écartements, des itinéraires techniques...

Point sur les étapes clés pour monter un projet agroforestier.

Travail en sous-groupes sur son projet (ou sur celui de la ferme du lycée) puis présentation et validation concertée.

Public : agriculteurs toute production

Méthode : présentations, échanges, observations sur le terrain, travail en groupe sur les projets des participants.

Intervenant : Antoine Marin (Chargé de projet Territoire et Formateur, AGROOF)

Animateurs : Sébastien Ficheux (Formateur en écologie, CFPPA de Montmorot) et Amandine L'Huillier (Formatrice en agronomie, CFPPA de Montmorot)

Durée, dates et lieu : 4 jours, 24-25 novembre 2016 et 26-27 janvier 2017 à Montmorot

Horaires : 9h00-12h30/13h30-17h00

Tarif : caution de 150 € pour les ressortissants VIVEA (repas à la charge des participants : 5,70€ au CFPPA). Tarif autre : 250 €. En cas de non participation à 1 ou plusieurs journées, le CFPPA vous facturera 100 €/jour d'absence (cf Conditions générales de services)

Validation : A l'issue de la formation, une attestation de formation vous sera remise. Elle doit être conservée précieusement.

Responsable du recrutement :

Thomas Sprenger - Tél : 03.84.35.14.30
(cf coordonnées complètes au verso)

L'agroforesterie vous interpelle ?
Vous avez un projet sur votre ferme ?
Cette formation vous permet de :

- **maîtriser toutes les dimensions** (techniques, économiques, organisationnelles, réglementaires ...)
- **d'un projet agroforestier**
- **acquérir la méthodologie de montage et de suivi de projet**
- **élaborer et finaliser votre projet,** avec l'appui d'un expert et la force du groupe.

Quelles sont vos attentes ?

Faites-nous part de vos attentes sur le sujet.
Nous les communiquerons à l'intervenant.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

MERCI !

